

**Fahad Al-Tamimi, administrateur et deuxième actionnaire en importance  
de Mason Graphite, corrige les déclarations trompeuses et  
répond aux attaques personnelles diffamatoires des administrateurs en poste**

- *Les administrateurs en poste s'enorgueillissent d'une diminution de valeur « marginale » de 7,9 % en cinq ans; n'ont pas de justification légitime pour leur absence d'intérêt direct dans la Société; attribuent des intentions malveillantes à l'actionnaire préoccupé et rejettent du revers de la main les plans de l'actionnaire préoccupé qui visent à redresser la Société et à maximiser la valeur pour tous les actionnaires.*
- *Les administrateurs en poste formulent des allégations sans fondement contre M. Marcotte au sujet de faits connus depuis longtemps.*
- *Les porteurs de plus de 30 % des actions de Mason Graphite en circulation ont déjà confirmé leur appui, et les appuis continuent de se manifester tous les jours.*
- *Rappel est fait aux actionnaires de voter au moyen de leur formulaire de procuration imprimé sur papier [BLEU](#) en faveur d'un conseil renouvelé, composé de six candidats extrêmement qualifiés, compétents et engagés qui maximiseront la valeur pour tous les actionnaires et de s'abstenir de voter à l'égard de l'élection des quatre candidats de la direction.*
- *Si vous avez besoin d'aide pour voter, veuillez communiquer avec Kingsdale Advisors au 1-866-229-8651 ou à l'adresse [contactus@kingsdaleadvisors.com](mailto:contactus@kingsdaleadvisors.com).*
- *Pour vous tenir au courant des faits nouveaux, veuillez consulter le site [www.unmeilleurMasonGraphite.com](http://www.unmeilleurMasonGraphite.com).*

**Montréal (Québec), le 16 décembre 2020** – Fahad Al-Tamimi (« **M. Al-Tamimi** » ou l'« **actionnaire préoccupé** »), administrateur et deuxième actionnaire en importance de Mason Graphite Inc. (TSX.V : LLG) (OTCQX : MGPHF) (« **Mason Graphite** » ou la « **Société** »), qui détient environ 9,92 % des actions de Mason Graphite en circulation, souhaite corriger certaines déclarations contenues dans le communiqué de la Société daté du 14 décembre 2020 et répondre aux attaques personnelles diffamatoires contenues dans le communiqué de la Société daté du 16 décembre 2020.

*Les administrateurs en poste s'enorgueillissent d'une diminution de valeur « marginale » de 7,9 % sur cinq ans.*

- Ce que les administrateurs en poste sont en train de déclarer, c'est que les actionnaires de Mason Graphite qui constatent la chute de plus de 90 % de la valeur de leurs actions depuis les trois dernières années considèrent les faits de façon « sélective ». Les administrateurs en poste déclarent également que le cours de l'action, qui a diminué de 7,9 % sur cinq ans, n'a connu qu'une « variation marginale ». En d'autres mots, ils estiment qu'une telle perte est un bon résultat, alors que l'indice S&P/TSX de croissance a connu une hausse de près de 60 % au cours de la même période. On peut difficilement faire mieux comme preuve du manque d'ambition des administrateurs en poste pour votre Société.

*Les administrateurs en poste n'ont pas d'intérêt direct dans Mason Graphite; ils ne sont propriétaires que de 0,6 % des actions de Mason Graphite.*

- Il est également facile de faire abstraction d'une perte de valeur de 90 % au cours des trois dernières années lorsqu'il ne s'agit pas de son propre argent. Les administrateurs en poste tentent de justifier le fait qu'ils détiennent collectivement seulement environ 0,6 % des

actions de Mason Graphite en avançant que « [l]e Conseil et la Direction de Mason Graphite sont en période d'interdiction de transiger (« black-out ») depuis avril 2018 » — une période de deux ans et huit mois — soit une période d'interdiction non seulement extrêmement inusitée mais aussi déroutante étant donné l'absence de faits significatifs communiqués par la Société durant cette période. On ne peut que penser que les administrateurs en poste courent plusieurs lièvres, mais sont incapables de ramener une proie.

- Les administrateurs en poste se glorifient ensuite du prétendu alignement de leurs intérêts avec ceux des actionnaires en déclarant que les porteurs de 20 % des actions en circulation sont représentés au conseil actuel, alors que la quasi-totalité de ces actions est détenue par Investissement Québec (12,49 % ) et l'actionnaire préoccupé, M. Al-Tamimi (9,92 %). M. Laurin est administrateur depuis octobre 2012, M. Gingras, depuis mars 2018 et M. Chamard, depuis décembre 2015. Chacun d'eux a eu amplement l'occasion de faire un investissement important dans votre Société, mais **a choisi de ne pas le faire.**

***M. Al-Tamimi et les actionnaires sympathisants ne prennent pas le contrôle de la Société — ils cherchent à faire élire des administrateurs qui maximiseront la valeur pour tous les actionnaires.***

- M. Al-Tamimi et les actionnaires sympathisants n'ont absolument pas l'intention de prendre le contrôle de la Société. Ils visent plutôt simplement à faire élire des administrateurs extrêmement qualifiés et compétents qui maximiseront la valeur pour tous les actionnaires. Sont inclus deux hauts dirigeants qui étaient aux commandes de la Société pendant la période au cours de laquelle celle-ci a connu une performance exceptionnelle. L'approche de M. Al-Tamimi est inclusive. Le 26 octobre 2020, M. Al-Tamimi a invité Investissement Québec à présenter un nouveau candidat pour la représenter. Il est également ouvert à l'idée de voir s'ajouter d'autres administrateurs qualifiés et compétents au conseil de Mason Graphite. Toutefois, comme le démontre clairement l'histoire récente de la Société, aucun de MM. Gilles Gingras, François Laurin et Guy Chamard ne peut être considéré comme tel.

***Le plan d'affaires de M. Al-Tamimi et des actionnaires sympathisants est le seul plan offert aux actionnaires de Mason Graphite.***

- M. Al-Tamimi et d'autres actionnaires clés ont conjointement élaboré un plan d'affaires extrêmement détaillé, qu'ils ont présenté en février 2020 au président du conseil alors en poste. Ce dernier a ensuite demandé à l'équipe technique de Mason Graphite de soumettre le plan à un examen interne. Les résultats, qui ont été présentés lors d'une réunion du conseil tenue le 13 mars 2020, prévoyaient des rendements financiers substantiels qui excédaient de beaucoup ceux que permettaient de dégager les autres stratégies potentielles dont il a été question par la suite. Cela souligne une fois de plus l'importance d'avoir en place des administrateurs qui ont une vision, qui ne cherchent pas à pérenniser leur siège et dont les intérêts sont alignés sur ceux des actionnaires de la Société.
- Le plan d'affaires de M. Al-Tamimi et des actionnaires sympathisants tire parti de la vaste expérience des candidats proposés dans le secteur des petites sociétés minières, notamment de leurs réalisations en matière de financement réussi de projets miniers et de leurs réseaux étendus d'investisseurs potentiels qui seraient vraisemblablement disposés à financer la Société au besoin. Les candidats ont indiqué que, s'ils sont élus au

conseil à titre d'administrateurs indépendants, ils appuieront un plan visant à faire ce qui suit :

- former des alliances potentielles avec des partenaires stratégiques bien connus et très respectés, ce qui améliorera considérablement le profil et la position de la Société sur le marché;
  - travailler avec l'équipe de direction en poste et améliorer celle-ci, y compris en nommant rapidement un chef de la direction compétent, pour assurer l'exécution du plan d'affaires de la Société;
  - repérer, évaluer et réaliser des acquisitions et d'autres opérations éventuellement porteuses de valeur qui sont au mieux des intérêts de la Société et de ses actionnaires.
- Pendant ce temps, Gilles Gingras, François Laurin et Guy Chamard ont sans cesse négligé de proposer un plan d'affaires de rechange digne de ce nom, au détriment des actionnaires de la Société. Il est clair qu'ils devraient y réfléchir à deux fois avant de tenter de discréditer un plan élaboré par les actionnaires de la Société **pour** les actionnaires de la Société.

*Déclarations diffamatoires sans fondement contre Simon Marcotte.*

- Lors d'une réunion du conseil tenue à 7 h 30 (heure de l'Est) aujourd'hui, après avoir refusé de fournir de l'information préalable pour cause de prétendus enjeux de confidentialité et de sensibilité, les administrateurs en poste ont informé MM. Al-Tamimi et Peter Damouni qu'ils publieraient à 8 h (heure de l'Est) ce même jour un communiqué contenant des allégations contre M. Simon Marcotte, sans fournir de preuve de leurs soi-disant conclusions, et sans donner à M. Marcotte l'occasion d'examiner leurs allégations.
- Les allégations formulées contre M. Marcotte sont dénuées de tout fondement et portent sur des faits connus des administrateurs en poste depuis longtemps. En février 2018, M. Marcotte a informé le chef de la direction alors en poste de Mason Graphite de son souhait d'exercer des options sur actions et de vendre des actions de la Société en raison de sa situation financière personnelle. Il avait alors été convenu que M. Marcotte serait démis de ses fonctions et affecté à un poste inférieur, qu'il ne serait plus un initié assujéti et qu'il cesserait de recevoir des renseignements confidentiels et d'assister aux réunions du conseil. Le chef de la direction a informé M. Marcotte qu'il mettrait le conseil au courant de la situation. Lorsque M. Marcotte a procédé à des opérations sur les titres de Mason Graphite, il y était entièrement autorisé. De plus, contrairement à ce que laissent entendre les administrateurs en poste, la période d'interdiction d'opérations a été levée à plusieurs occasions depuis avril 2018.
- Les conseillers juridiques de la Société ont été informés de la situation immédiatement après la réunion de 7 h 30. Les administrateurs en poste ont également eu la possibilité de discuter de leurs conclusions et d'obtenir les explications et les éléments de preuve de M. Marcotte en contestation des allégations. Ils ont refusé et ont décidé de publier le communiqué immédiatement après. Cette conduite imprudente et totalement inappropriée des administrateurs en poste est indigne d'une société ouverte et constitue une tentative désespérée de ceux-ci de conserver leur siège.

- M. Marcotte se défendra vigoureusement contre ces allégations sans fondement, et il se réserve le droit d'intenter une action relativement à ces déclarations diffamatoires.

« Les communiqués des administrateurs en poste sont carrément trompeurs, y compris leurs attaques personnelles contre Simon Marcotte et contre le bilan et les réalisations de nos candidats. Nous poursuivons sur notre lancée et continuons de tabler sur l'appui manifesté par les actionnaires de la Société jusqu'à maintenant, a déclaré M. Al-Tamimi. Ces plus récentes attaques sont simplement de nouveaux efforts désespérés déployés par des individus qui cherchent à pérenniser leur siège et qui sont prêts à détruire la réputation d'une personne pour des motifs personnels. Par notre démarche, nous visons à ce que la Société effectue un **virage positif** grâce à des candidats hautement qualifiés attachés à maximiser la valeur pour les actionnaires. Il s'agit de transformer Mason Graphite en une entreprise qui s'inscrit dans la perspective globale de faire du Québec une véritable plaque tournante du secteur des batteries et piles – une entreprise dont la vision, les actions et les réalisations feront la fierté de ses parties prenantes. »

Comme l'indique le communiqué publié par l'actionnaire préoccupé le 8 décembre 2020, les porteurs de plus de 30 % des actions de Mason Graphite en circulation ont déjà confirmé leur appui à l'élection de MM. Simon Marcotte, Tayfun Eldem, Nav Dhaliwal, Roy McDowall, Peter Damouni et Fahad Al-Tamimi (les « **candidats de l'actionnaire préoccupé** ») au conseil de la Société et leur intention de s'abstenir de voter à l'égard de l'élection de MM. Gilles Gingras, François Laurin, Guy Chamard et Gaston A. Morin (les « **candidats de la direction** ») au conseil de la Société.

### **Votez pour un virage positif d'ici 17 h (heure de Montréal) le mardi 22 décembre 2020**

L'actionnaire préoccupé souhaite également rappeler aux actionnaires de voter en faveur d'un conseil renouvelé composé des candidats de l'actionnaire préoccupé, dont chacun est extrêmement qualifié et compétent, à l'élection des administrateurs à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société qui doit avoir lieu à 10 h (heure de Montréal) le mardi 29 décembre 2020, et de s'abstenir de voter à l'égard de l'élection des candidats de la direction. Les actionnaires sont encouragés à examiner les documents de sollicitation de procurations et à voter au moyen du formulaire de procuration « universel » imprimé sur papier [BLEU](#) ou du formulaire d'instructions de vote imprimé sur papier [BLEU](#) de la manière suivante : **POUR** les candidats de l'actionnaire préoccupé et **ABSTENTION** à l'égard de l'élection des candidats de la direction.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour voter, veuillez communiquer avec Kingsdale Advisors au 1-866-229-8651 ou à l'adresse [contactus@kingsdaleadvisors.com](mailto:contactus@kingsdaleadvisors.com).

Les actionnaires peuvent consulter les documents de sollicitation de procurations et la lettre qui les accompagne qui ont été déposés sous le profil de Mason Graphite sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), ou en allant sur le site Web de l'actionnaire préoccupé, au [www.unmeilleurMasonGraphite.com](http://www.unmeilleurMasonGraphite.com).

### **Mise en garde concernant les énoncés prospectifs**

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés contenus dans le présent document déposé qui ne sont pas manifestement de nature historique ou qui dépendent nécessairement d'événements futurs sont des énoncés prospectifs, et on reconnaît généralement de tels énoncés à l'utilisation de termes comme « prévoir », « être d'avis », « s'attendre à ce que », « estimer », « planifier » et d'autres expressions semblables. Ces énoncés sont fondés sur les attentes actuelles de l'actionnaire préoccupé et les renseignements dont il dispose actuellement. Ils

ne sont pas des garanties de performance future, comportent des risques et des incertitudes difficiles à prévoir et sont fondés sur des hypothèses concernant des événements futurs qui pourraient se révéler inexacts. L'actionnaire préoccupé n'entend pas mettre à jour les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué, sauf si la loi applicable l'y oblige.

**Communications avec les médias :**

Kingsdale Advisors

Ian Robertson

Président, Canada

Ligne directe : 416-867-2333

Cellulaire : 647-621-2646

[irobertson@kingsdaleadvisors.com](mailto:irobertson@kingsdaleadvisors.com)

Hyunjoo Kim

Directeur des communications, du marketing et de la stratégie numérique

Ligne directe : 416-867-2357

Cellulaire : 416-899-6463

[hkim@kingsdaleadvisors.com](mailto:hkim@kingsdaleadvisors.com)